-Mesdames et messieurs, veuillez prendre place, s'il vous plaît.
Alors, donc...
Je vous prie d'accepter les excuses de Patricia François, qui donne pouvoir à Lionel Pacaud, et les excuses de Marylise Fleuret-Pagnoux, qui donne pouvoir à Christophe Bertaud.
Je vous souhaite la bienvenue, sous ce soleil radieux.
Nous allons donc... débuter cette séance de clôture de cette session d'automne.
Avant d'aborder les rapports, je voudrais adresser mes plus sincères félicitations à M. Jean-Claude Godineau, qui est président de l'EPTB.
Félicitations, cher Jean-Claude.
Alors, ne baissez pas les mains, puisque de nouvelles félicitations s'adressent à Patrice Raffarin, qui est président de l'EIGSI.
Bravo, Patrice.
Et Françoise de Roffignac, présidente du Smiddest.
Mes félicitations, aussi, vont vers Mme Sylvie Martin, qui a été élue présidente de la Chambre des métiers et de l'artisanat.
Merci de bien vouloir couper vos téléphones portables.
Je rappelle, donc, que les commissions techniques se sont réunies lundi dernier pour débattre des rapports qui sont inscrits à l'ordre du jour.
Il y a 19 rapports inscrits à cette session.
Nous commencerons par les rapports de la deuxième commission, puis la quatrième, la cinquième, la sixième, et nous finirons en beauté par la première commission, avec la DM2 et les orientations budgétaires pour l'exercice 2022.
Il n'y a pas de rapport inscrit pour la troisième commission.
Je vous le disais, les élus qui ne sont pas là...
Et Lionel a adressé nos amitiés à Patricia.
Alors, en ce qui concerne les rapports de la deuxième commission, solidarité sociale, le rapport 201 concerne le financement de l'impact de l'avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide à domicile aux services prestataires d'aide et d'accompagnement pour les organismes associatifs.
Le rapporteur de la deuxième commission, c'est Jean-Claude Godineau.
Jean-Claude Godineau, vice-président du Conseil départemental.
-Oui.
Merci, Mme la présidente.
Ce rapport concerne l'avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide à domicile, relatif à la révision des emplois et des rémunérations, qui a été agréé par arrêté ministériel le 21 juin 2021.
Il concerne uniquement les personnes morales privées à but non lucratif, telles que les associations, les mutuelles et les fondations, gestionnaires notamment de services prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile, les SAAD, et il est mis en œuvre à partir du 1er octobre 2021.
Cet accord organise la refonte complète de la grille conventionnelle et introduit pour l'employeur une capacité d'interprétation du reclassement en fonction du poste et des caractéristiques du salarié.
Il entraîne une revalorisation salariale importante pour une seule catégorie d'employeurs.
Il ne concerne pas le secteur public ni le secteur privé à but lucratif.
C'est ainsi que neuf SAAD relèvent de ce dispositif en Charente-Maritime, qui représentent 1 500 emplois et un peu plus de 1 million d'heures, en 2019, effectuées auprès des personnes âgées et handicapées, ainsi qu'auprès des familles, dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance et de la protection maternelle et infantile.

Six de ces services sont habilités à l'aide sociale et ont conclu un CPOM avec le Département, et trois ne sont pas habilités au titre de l'aide sociale.
L'État s'est engagé à compenser partiellement cette mesure dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021.
Afin de ne pas modifier les tarifs que nous avons arrêtés en décembre 2020 pour l'année 2021 ni les conditions de calcul du reste à charge des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie, il vous est proposé de verser ces financements en 2021 en une seule fois, sous la forme de dotations, par avenant au CPOM, d'une part, et par convention pour les trois services non habilités à l'aide sociale, d'autre part, selon les documents types qui ont été joints au présent rapport.
Il vous est aussi proposé d'arrêter un financement calculé sur la base de 4 euros par heure réalisé en 2019 auprès des bénéficiaires relevant des prestations du Département, telles que l'allocation personnalisée d'autonomie, la prestation de compensation du handicap, l'aide ménagère et toutes les interventions au titre de l'ASE et de la PMI, limité à un seul trimestre, puisque la mesure s'applique à partir du 1er octobre.
Nous avons tous reçu un tableau, joint en annexe du présent rapport, qui détaille le financement alloué en 2021 à chacun des neuf SAAD.
La dépense s'élèverait, pour 2021, à 1 094 920 euros, et serait compensée par un acompte de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie à hauteur de 613 000 euros, soit une charge nette, pour le Département, hors complément de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie en 2022, de 481 764 euros.
Mme la présidente, votre deuxième commission vous propose de valider le financement de la mise en œuvre de l'avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide à domicile, sur la base d'un seul versement d'une dotation, versée aux neuf services prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile concernés, selon les éléments du calcul décrit dans le tableau annexé au présent rapport, pour un montant de 1 094,29 euros.
Elle vous propose de vous autoriser à signer les avenants au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens et les conventions, selon les modèles annexés au présent rapport, qui seront conclus avec les services prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile, et, bien sûr, de prélever les crédits correspondants sur les lignes et les décisions modificatives numéro 2 du budget 2021 au chapitre 65, nature 65-18, fonction 50, ligne de crédit 83-585.
Rappeler peut-être à nos collègues que dans le département, il y a 55 SAAD, qu'on a 2 millions d'euros d'heures effectuées et que le budget alloué à l'APA est de 70 millions d'euros, dont 43 millions pour l'APA à domicile et 21 millions au titre de la PCH.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci, M. Godineau.
Je soumets donc ce rapport aux voix.
Oui ?
Mme Étourneau.
Corinne Étourneau, conseillère départementale.
-Mme la présidente, cet avenant 43 est une véritable opportunité pour relancer l'attractivité des métiers du domicile et enfin les reconnaître.
Je tiens d'ailleurs à saluer la réactivité du Département concernant la mise en place de cette dotation pour les services privés à but non lucratif.
Elle va ainsi leur permettre l'application de cette revalorisation des salaires sans les mettre en difficulté financière.
Cependant, l'instauration de cet avenant vient creuser l'inégalité de traitement des agents dans le secteur du domicile.

En effet, les aides-soignants des services de soins infirmiers à domicile qui dépendent de la fonction publique territoriale ne perçoivent pas la prime prévue par le Ségur.
Cette nouvelle inégalité est inquiétante, elle doit nous alerter.
La fuite du personnel va se majorer, et il ne sera plus possible, pour ces services, de répondre aux besoins de nos ainés qui souhaitent vieillir à leur domicile.
M. le premier vice-président, je sais que c'est un domaine que vous connaissez bien.
Lundi matin, vous avez évoqué qu'une réflexion serait engagée lors de l'élaboration du budget 2022, afin d'aider les structures publiques.
Il est primordial que le Département puisse répondre à leurs besoins et à leurs attentes, car il est urgent d'agir pour la continuité de prise en charge de nos administrés ainsi que pour le maintien de nos services d'aide et d'accompagnement à domicile publics.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci, Mme Étourneau.
Je vois que vos propos rejoignent les nôtres, et je m'en réjouis.
Nous allons donc...
Pardon ?
M. Ferchaud.
Pascal Ferchaud, conseiller départemental.
-Oui, Mme la présidente.
Je me permets d'insister, parce que je crois que si on ne prend pas conscience que, dans les années à venir, ces emplois de proximité, indispensables à notre population, ne sont pas considérés à juste titre, on passe à côté de l'essentiel.
On passe à côté de l'essentiel.
Notre société est en train d'évoluer, et si nous n'y prenons pas garde, nous allons passer à côté de choses fondamentales.
J'insiste, parce que s'il y a une seule chose, dans cette instance départementale, qui doit nous préoccuper, c'est celle-ci.
Et je rejoins ce qui a été dit par ma collègue concernant l'équité territoriale.
Il y a un vrai sujet.
Il ne faut pas que les personnes âgées soient traitées différemment d'un canton à l'autre, d'un territoire à l'autre, selon que c'est un mode de gestion public, privé ou associatif.
Il faut véritablement qu'il y ait une équité, qu'il y ait une préoccupation, de manière à ce que cette approche soit égalitaire sur le territoire, en tout cas équitable.
Je me permets d'insister.
Je ne prends pas souvent la parole, et je ne la prendrai pas souvent, mais quand je la prendrai, c'est parce que je pense que c'est nécessaire d'insister sur ce point-là.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci.
On est bien d'accord.
Y a-t-il d'autres interventions sur ce même sujet ?
Je n'en vois...
Oui, Jean-Claude Godineau.
Jean-Claude Godineau, vice-président du Conseil départemental.
-Oui, vous dire...
Je réponds à Pascal.
C'est sûr que la deuxième commission, on n'est pas restés les deux pieds dans le même sabot.
On sait toute l'inéquité qu'il y a par rapport à cet avenant 43, vis-à-vis des autres SAAD.

Il y en a neuf qui sont concernés actuellement.
Ce n'est pas nous qui l'avons décidé, le Département de Charente-Maritime, c'est l'État qui nous l'a imposé.
À partir de là, on regardera, effectivement, ce qu'on est en capacité de faire par rapport aux autres services.
Mais bon, à l'heure actuelle, c'est un rapport qu'on présente aujourd'hui, on est le 22 octobre, avec une application au 1er octobre.
On est toujours dans la précipitation, avec l'État.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-C'est clair, mais le Département est réactif.
En tout cas, je vous remercie, Jean-Claude et les membres de votre commission, d'avoir travaillé de façon rapide sur cette question et, effectivement, d'être encore une fois réactifs.
Je soumets donc ce rapport aux voix.
Y a-t-il des abstentions ?
Des votes contre ?
Je n'en vois pas.
Je vous remercie.
Nous passons maintenant au rapport numéro 202, qui concerne la protection de l'enfance.
Et je passe la parole à Mme Marie-Christine Bureau, rapporteur de ce rapport.
Marie-Christine Bureau, conseillère départementale.
-Merci, Mme la présidente.
Ce rapport concerne la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, et, plus précisément, le contrat État-Agence régionale de santé et Département.
Tout d'abord, je voudrais vous remercier d'être venus à la journée de la PMI, qui a eu lieu mardi.
Votre présence a été fort appréciée, et ça a été l'occasion d'informer tous les professionnels de la PMI des différentes mesures qui allaient être mises en œuvre.
Le Département a été retenu pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, qui doit se concrétiser par la conclusion d'un contrat local tripartite préfet-ARS-Département, pour deux ans, 2021-2022.
Dans le cadre de ce contrat, l'État apporte son soutien financier au Département pour la réalisation des actions listées dans le plan d'action.
Le Département s'engage également à consacrer à chaque objectif du contrat des financements au moins équivalents, dans leurs montants, à ceux qui lui sont versés par l'État.
Le Département s'engage sur 11 objectifs fondamentaux et 6 objectifs facultatifs.
Les montants financiers engagés par l'État seraient de 1,462 million d'euros par an, par la direction de l'emploi, du travail et des solidarités.
Ce sont des crédits non pérennes, c'est-à-dire qu'ils ne pourront perdurer au-delà des deux années de contractualisation.
668 400 pour l'ARS, répartis comme suit.
201 400 par an pour les actions du service de PMI.
Il s'agit de crédits non pérennes.
Et 467 000 euros pour des actions liées aux enfants en situation de handicap.
Et là, par contre, il s'agit de crédits pérennes au-delà des deux années de contractualisation, et qui seront versés directement aux opérateurs des dispositifs mis en œuvre.

La deuxième commission propose d'approuver les termes de la convention, à conclure avec l'État et l'ARS, en fixant les engagements réciproques des parties, et d'autoriser la présidente à la signer.
Je voudrais vous signaler une modification à apporter sur l'engagement 1 pour l'objectif facultatif "Soutenir des actions innovantes en PMI."
Le montant du Département est de 152 661 euros, et non 1 552 661 euros.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci, Mme Bureau.
Des observations sur ce rapport ?
Je n'en vois pas.
Je soumets donc ce rapport aux voix.
Y a-t-il des abstentions ?
Des votes contre ?
Je vous remercie.
Le rapport 203 concerne la prolongation du programme d'intérêt général des années 2018-2021. Une prolongation jusqu'en 2022.
Mme Rabelle.
Dominique Rabelle, vice-présidente du Conseil départemental.
-Merci, Mme la présidente.
Afin de ne pas interrompre les actions en termes d'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs dont les ressources sont très modestes, il est proposé de prolonger d'une année la convention conclue avec l'Anah et d'approuver les termes de cet avenant, et de valider, pour l'année 2022, l'augmentation de l'autorisation de programme correspondante, à savoir 537 000 euros, qui serait donc portée, pour le programme d'intérêt général, à 3 049 000 pour la période 2018-2022.
Le Département a fait appel à un prestataire afin d'assurer l'aide nécessaire auprès de ces propriétaires pour la réalisation des travaux.
Il est donc proposé de prolonger, également pour 2022, le marché correspondant et de valider l'augmentation de l'autorisation d'engagement correspondante de 470 000 euros, qui serait alors portée à 2 340 800 euros.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci, Mme Rabelle.
Y a-t-il des observations concernant ce rapport ?
Je le soumets donc aux voix.
Y a-t-il des abstentions ?
Des votes contre ?
Merci.
Nous passons aux rapports de la quatrième commission.
Rapport numéro 403, concernant la répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux.
Et c'est M. Doublet qui est rapporteur de ce rapport.
Michel Doublet, vice-président du Conseil départemental.
-Merci, Mme la présidente.
Pour 2021, le fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles et des droits de mutation à titre onéreux s'élève à 17 052 838,31 euros, contre 16 544 590,88 euros en 2020.
La quatrième commission vous propose donc de répartir cette somme entre toutes les communes éligibles à ce fonds.
Je rappelle que les conditions qui règlent ce fonds se comptent sur la longueur de la voirie, à 91,30 %, l'effort fiscal, à 4,36 %, la population, à 2,17 %, et le montant des dépenses d'équipement à 2,17 %.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci, M. Doublet.
Compte tenu de cette présentation, je soumets ce rapport au vote.

Y a-t-il des abstentions ?
Des votes contre ?
Je n'en vois pas.
Merci.
C'est M. Pons qui est rapporteur du rapport numéro 404, qui concerne la voirie départementale, avec un programme complémentaire.
Gérard Pons, conseiller départemental.
-Votre quatrième commission vous propose, conformément au rapport de la présidente, en investissement, d'inscrire un crédit de paiement complémentaire de 3 millions d'euros en dépenses, s'ajoutant aux 52 208 694 déjà votés au budget primitif et à la décision modificative numéro 1, en fonctionnement, d'inscrire un crédit de 240 000 euros en dépenses pour l'entretien courant, essentiellement réalisé en régie par le Centre technique départemental.
Avis favorable à l'unanimité, Mme la présidente.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci, M. Pons.
Le rapport numéro 405 concerne le soutien de l'exploitation de la liaison maritime...
Excusez-moi, je n'ai pas soumis aux voix.
Y a-t-il des abstentions ?
Des votes contre ?
Merci.
Et je salue l'arrivée de Mme Fleuret-Pagnoux.
Rapport 405, et je vais passer la parole à Christophe Sueur, concernant la liaison maritime entre l'île d'Oléron et La Rochelle.
C'est un soutien.
M. Sueur.
Christophe Sueur, conseiller départemental.
-Merci, Mme la présidente.
Afin de poursuivre le soutien financier du Département pour l'exploitation de cette liaison maritime entre Boyardville et La Rochelle, le partenariat avec la communauté de communes de l'île d'Oléron est à renouveler sur la période de la nouvelle délégation du service public 2021-2025.
Il vous est proposé d'approuver notre participation financière à cette nouvelle délégation de service public d'une durée de cinq ans à compter de 2021, en faveur de la communauté de communes de l'île d'Oléron, pour la liaison maritime à vocation touristique entre Boyardville et La Rochelle, à hauteur de 13,33 % du montant annuel de l'exploitation, dans la limite des 15 960 euros.
À préciser que la Région sera sollicitée à hauteur de 23,33 %, la CDA à 13,33 %, le solde des 50 % étant à la charge de la CDC.
Il vous est aussi proposé de voter cette autorisation d'engagement nouvelle à hauteur de 79 800 euros, correspondant à notre participation pour la période 2021-2025, et de signer la convention de partenariat financier.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci, M. Sueur.
Je propose donc ce rapport au vote.
Y a-t-il des abstentions ?
Des votes contre ?
Je vous remercie.
Le rapport 406 sera présenté par son rapporteur, M. Ferchaud.
Il concerne le Train des Mouettes.
Pascal Ferchaud, conseiller départemental.
-Merci, Mme la présidente.

Afin de poursuivre le développement du Train des Mouettes, le marché relatif à l'exploitation, la gestion, l'animation et la communication est à renouveler pour une période de quatre ans, mars 2022-mars 2026.
Les circulations sont assurées par des véhicules roulants d'exception, qui nécessitent un entretien régulier et des réparations spécifiques.
Votre quatrième commission vous propose, conformément à votre rapport, Mme la présidente, de voter une autorisation d'engagement nouvelle de 1 600 000 euros correspondant aux dépenses liées à l'exploitation, la gestion et l'animation du Train des Mouettes sur la période 2022-2026, quatre ans donc, de voter une autorisation d'engagement nouvelle de 120 000 euros correspondant à la conception et à la diffusion de la communication du Train des Mouettes sur la période 2022-2026, également une période quadriennale, de voter une autorisation d'engagement de 120 000 euros correspondant aux dépenses relatives aux réparations nécessaires à l'exploitation du Train des Mouettes sur la même période de quatre ans, et d'inscrire un crédit de 36 432 euros correspondant au coût de la réparation de la locomotive à vapeur Henschel, la plus ancienne locomotive à vapeur circulant en France, nécessaire à l'exploitation et au maintien de la qualité de l'offre.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci, M. Ferchaud.
Y a-t-il des abstentions ?
Des votes contre ?
Je n'en vois pas.
Ce rapport est donc adopté.
Je vous remercie.
Rapport numéro 407.
Le rapporteur de ce rapport est M. Vallet, et il concerne un avenant au contrat de concession pour la prise en charge, par notre Département, de travaux sur l'ouvrage de protection du port de Bourcefranc-le-Chapus.
Mickaël Vallet, conseiller départemental.
-Merci, Mme la présidente.
Comme vous venez de le dire, d'importants travaux sur le môle nord du port de Bourcefranc-le-Chapus sont à engager en urgence pour la sécurité des usagers, suite à l'effondrement d'une partie de la base de l'édifice. Et l'intégralité du port est menacée s'il n'est plus protégé par cette structure.
Les travaux de sécurisation sont évalués à 450 000 euros hors taxes.
La commune qui est concessionnaire...
Mais ça ne devrait pas durer.
C'est une phase de transition dans la suite de la loi NOTRe, et donc le Département devrait se retrouver en régie, comme pour d'autres ports, dans les mois qui viennent.
Mais la commune qui est toujours concessionnaire est dans l'incapacité de financer cet investissement sur le budget dédié au port.
La quatrième commission propose donc, conformément au rapport de la présidente, de porter en maîtrise d'ouvrage les travaux de réhabilitation du môle nord du port de Bourcefranc-le-Chapus en lieu et place de la commune concessionnaire.
Et c'est un avis à l'unanimité.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci, M. le sénateur et conseiller départemental.
Une intervention de M. Loïc Girard.
Loïc Girard, premier vice-président du Conseil départemental.
-Oui, juste pour attirer l'attention des collègues sur le fait que ce cas n'est pas forcément un cas particulier.
Comme le disait Mickaël, ce sont les suites de la loi NOTRe, on va récupérer les ports.

Alors, je ne vais pas dire que c'est un cadeau empoisonné, mais effectivement, c'est une compétence qui va générer, tous les ans, quelques millions d'euros supplémentaires dans le budget.
Et, comme le soulignait Mickaël, on est dans l'anticipation du transfert du port, parce que la commune est dans l'incapacité de financer.
Alors, je dirais, ce ne sont que 450 000 euros, mais on a passé un autre dossier, sur un autre secteur de la Charente-Maritime, qui était à 5 millions d'euros, lors de la dernière commission permanente.
Et donc, effectivement, il faut avoir bien conscience que c'est une compétence qui va coûter cher au Département.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Tout à fait.
M. Sueur voulait intervenir sur ce sujet.
Christophe Sueur, conseiller départemental.
-Juste préciser que c'est une véritable compétence départementale.
Le schéma maritime, que l'on se doit de développer, va nécessiter des engagements financiers très lourds sur l'ensemble de notre littoral et sur les ports, en particulier les infrastructures portuaires.
Donc il faut s'attendre, Loïc, malgré le fond de bruit de prudence d'investissement, à des obligations de dépenses à faire, parce que sinon, on risque de mettre en danger certaines activités portuaires et, surtout, certains secteurs de notre Charente-Maritime.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-M. Girard.
Loïc Girard, premier vice-président du Conseil départemental.
-On est bien d'accord.
C'est une question de priorité, dans un investissement, entre compétences obligatoires et compétences non obligatoires.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Absolument.
Compte tenu...
M. Ferchaud.
Pascal Ferchaud, conseiller départemental.
-Donc, si je comprends bien, la compétence, elle est nationale, puisque...
Sur Bourcefranc, je parle.
C'est l'État qui...
Non ?
Je n'ai pas compris, je demande une explication.
Si c'est national, est-ce qu'il y a un transfert de charge ?
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Il s'agit d'un port départemental concédé à la commune.
Pascal Ferchaud, conseiller départemental.
-D'accord, j'avais compris que c'était encore l'État qui gérait...
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Pascal Ferchaud, conseiller départemental.
-Non, non.
-J'ai dit une bêtise, pardon.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci.
Compte tenu de ces précisions, je soumets ce rapport au vote.
Y a-t-il des abstentions ?
Des votes contre ?
Je n'en vois pas.
Je vous remercie.
M. Godineau.
Jean-Claude Godineau, vice-président du Conseil départemental.
-Un mot pour plaisanter.

Il faudra un jour qu'on pense au port fluvial.
À Saint-Savinien, il y a un petit port fluvial.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Tout mignon, d'ailleurs.
Merci.
Nous allons passer, maintenant, s'il vous plaît, votre attention, aux rapports de la cinquième commission.
C'est Mme Valérie Amy-Moie qui présente le rapport numéro 502, concernant le fonctionnement et l'équipement des collèges publics au titre de l'année 2022.
Valérie Amy-Moie, conseillère départementale.
-Je vous remercie, Mme la présidente.
La cinquième commission vous propose d'approuver le rapport 502, "Fonctionnement et équipement des collèges publics au titre de 2022", qui prévoit, premièrement, pour le fonctionnement : inscription de 5 670 708 euros, comprenant la dotation brute de fonctionnement, qui s'élève à 5 629 279 euros, contre 5 569 661 euros en 2021, soit une hausse de 1,07 %, 70 000 euros pour faire face à des charges imprévues en cours d'année, incluant la participation au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, 103 500 pour le rétablissement de la subvention complémentaire des petits travaux relevant du propriétaire, enveloppe de 1 500 ou 2 500 selon la taille de l'établissement.
Le montant de la dotation 2022 est de 5 497 208 euros après déduction de la prise en charge des copieurs multifonctions, 132 071 euros, contre 182 805 euros en 2021.
Le rapport présente également, pour 2022, le maintien de l'aide départementale en faveur des propriétaires des gymnases utilisés par les collégiens, équipement chauffé, 9 000 euros, et équipement non chauffé, 6 600 euros, la mise en place d'une démarche globale et pluriannuelle de nettoyage des locaux plus respectueuse de l'environnement et des conditions de travail, aussi bien pour le personnel que pour les collégiens.
Le recours minimum aux produits d'entretien chimiques est visé.
L'équipement cible pour les ouvriers de maintenance, l'harmonisation des prestations accessoires accordées au personnel logé par nécessité absolue de service, en ne retenant qu'une seule catégorie au lieu de trois, la mise en place d'une démarche de dialogue de gestion afin d'améliorer l'intervention du Département dans les collèges.
Et deuxièmement, pour l'équipement, il est proposé le maintien d'une inscription d'une enveloppe de 200 000 euros pour faire face à des dépenses ponctuelles en cours d'année, et dont l'individualisation des crédits sera présentée en commission permanente.
Il y a un avis favorable de la cinquième commission à l'unanimité, Mme la présidente.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci, Mme, pour la présentation de ce rapport, que je soumets au vote.
Mme Fleuret-Pagnoux, une intervention.
Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.
-Oui, Mme la présidente, mes chers collègues, bien évidemment, je voterai ce rapport.
J'en profite néanmoins pour rappeler qu'il y a des collèges, dans ce département, qui ont besoin d'une aide supplémentaire quant à la restauration scolaire.
Alors, c'est vrai que le Département fait un effort et verse parfois une subvention d'équilibre.
Néanmoins, cette subvention ne permet pas aux collégiens dont les parents sont extrêmement démunis de participer à la restauration scolaire.
Moi, ça fait plusieurs fois que je le demande dans cette instance.

Nous l'avons rappelé pendant notre campagne récente.
Voilà, nous demandons...
Je parle au nom du groupe.
Nous demandons que soit étudié un tarif social pour la restauration scolaire.
Évidemment, je connais bien le problème avec le collège Mendès-France, mais je sais qu'il y a d'autres collèges qui sont concernés.
Donc, il est important que les gamins, pour qui, parfois, le repas de midi pourrait être le repas le plus important de la journée, puissent participer à cette restauration scolaire.
Et ça apporterait, de toute façon, des fonds supplémentaires aux collèges.
Donc, moi, je demande pour la énième fois que le Département étudie cette question.
Merci.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci, Mme Fleuret-Pagnoux.
Je passe la parole à Caroline Aloé.
Caroline Aloé, vice-présidente du Conseil départemental.
-Merci, Mme la présidente.
Mes chers collègues, je voudrais déjà vous rappeler que les tarifs qui sont proposés aux parents ne tiennent pas compte de la réalité du coût des repas.
C'est déjà un coût bas, puisque si vous comptez les denrées, les flux et les personnels, ce sont 2,80 euros qui sont demandés aux parents.
Et si on enlève et qu'on ne garde que le coût des matières, les chefs de cuisine et les gestionnaires doivent faire un repas pour environ 1,80 euro.
Donc, c'est déjà un coût bas.
Mais j'ai bien compris votre question et vos attentes.
Sachez que le Département et les services de la DICL regardent les collèges où la restauration est problématique, soutiennent et abondent déjà les fonds de réserve de ces collèges.
Vous n'êtes pas sans avoir aussi que depuis janvier 2016, il existe des aides du Département pour tout ce qui est restauration scolaire, les aides pouvant aller de 50 à 400 euros.
Donc, je pense qu'il y a déjà un effort fait par le Département de la Charente-Maritime.
Mais la restauration, effectivement, c'est un problème.
D'autant plus qu'avec la loi EGalim, les circuits courts et le bio auront une incidence pour toutes les restaurations des collèges.
Mme la présidente, je voulais aussi apporter une précision sur ce rapport, juste dire que, comme vous le voyez, le Département et les services travaillent en toute transparence et en collaboration avec les équipes de direction, puisque nous avons, à leur demande, rétabli les 103 500 euros pour faire face aux petits travaux pour être réactifs, et que nous instaurons un dialogue de gestion.
Voilà, Mme la présidente.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci, Mme Aloé, d'avoir rappelé que le fonds social existe.
Et peut-être que c'est aussi le rôle des conseillers départementaux, lors des réunions du conseil d'administration, de rappeler que ce fonds existe.
M. Bertaud.
Christophe Bertaud, conseiller départemental.
-Oui, c'est juste par rapport à la fréquentation de Mendès-France, puisque nous étions au conseil d'administration cette semaine.

Et si, à peu près, le taux moyen de fréquentation dans les cantines scolaires dans le département est autour de 60 %, à Mendès-France, il n'est que de 20 %, ce qui explique la raison pour laquelle Mme Fleuret-Pagnoux faisait cette intervention.
Beaucoup d'habitants et de collégiens ne viennent pas manger à Mendès-France par rapport au coût du repas, et certains ne mangent pas du tout.
Et donc, du coup, on est autour de cette fréquentation de 20 %.
Et d'ailleurs, nous étions très étonnés de ce chiffre très bas concernant ce collège.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Vous l'aurez compris, la politique de ce Département, c'est de ne pas laisser qui que ce soit sur le bord du chemin, et notamment des jeunes qui n'auraient pas accès à un besoin alimentaire évident.
Je rappelle que ce fonds, il existe.
Encore une fois, faites-vous le porte-parole de cette politique sensible du Département.
Mme Rabelle, vous vouliez peut-être intervenir sur la question.
Et puis, Caroline ensuite.
Allumez votre...
Caroline Aloé, vice-présidente du Conseil départemental.
-Excusez-moi, Mme la présidente.
Je voulais juste préciser qu'au collège Mendès-France, les collégiens habitent juste à côté et que les parents préfèrent peut-être aussi ne pas les mettre, tout bonnement, à la cantine.
Donc il n'y a pas forcément qu'un problème de coût du repas.
Voilà, c'est juste une observation.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Mme Rabelle.
Dominique Rabelle, vice-présidente du Conseil départemental.
-On en parle souvent, effectivement, au conseil d'administration des collèges.
On est tous administrateurs de nos collèges.
Et c'est vrai que souvent, on voit que ce fonds social collégien n'est pas utilisé.
Et je pense que tous les conseillers départementaux ici...
Ce fonds social est très peu utilisé, donc il faut vraiment le mobiliser au maximum.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Je vous propose, mesdames et messieurs, chers collègues, qu'on vous fasse parvenir une note concernant ce dispositif, qui existe et dont, encore une fois, vous devez être les représentants.
Compte tenu de ces observations et de ces compléments d'information, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.
C'est déjà fait ?
Non, je ne l'ai pas fait.
Y a-t-il des abstentions ?
Des votes contre ?
Je n'en vois pas, et je vous remercie.
Nous allons passer maintenant au rapport numéro 503, qui concerne cette fois les collèges privés pour l'année 2022.
Mme Aloé.
Caroline Aloé, vice-présidente du Conseil départemental.
-Oui, Mme la présidente.
C'est un rapport traditionnel pour la participation au fonctionnement des collèges privés.
Ce rapport prévoit le renouvellement du protocole d'accord triennal 2022-2024 relatif aux modalités de calcul de la dotation de fonctionnement aux collèges privés.

Pour la part matériel, l'inscription d'un crédit de 880 607 euros au budget primitif 2022, sur la base de 287,20 euros par élève, à répartir entre les 10 collèges privés.
Pour la part personnel, l'inscription d'un crédit de 967 296 euros au titre de 2022, à répartir entre les 10 collèges privés.
C'est un avis favorable, moins deux abstentions, Mme la présidente.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci.
J'imagine qu'il y a des observations sur...
Mme Fleuret-Pagnoux, là aussi, quelque chose, on va dire, de récurrent, redondant.
Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.
-Voilà.
Un vote contre.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Eh bien, écoutez...
M. Barusseau.
Fabrice Barusseau, conseiller départemental.
-Oui.
Parmi les choses récurrentes, il y a aussi des abstentions.
Je ne sais pas s'il faut passer par un vote à main levée ou...
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Je vous propose de passer par le vote électronique.
Alors...
Je pense que vous devez connaître le fonctionnement.
Donc, le bouton vert traduit un vote pour.
Blanc : abstention, rouge : vote contre.
Vous avez 20 secondes.
Merci.
Donc, 36 votes pour, 16 abstentions et 2 votes contre.
Merci.
Nous allons maintenant passer aux rapports de la sixième commission.
C'est M. Villain qui rapporte le rapport numéro 601, concernant la politique sportive départementale et ses investissements, dont il est le représentant.
Stéphane Villain, vice-président du Conseil départemental.
-Merci, Mme la présidente.
Effectivement, le présent rapport est consacré à une demande de crédits complémentaires de fonctionnement et d'investissement liée à notre politique sportive.
Ainsi, la sixième commission vous propose, après en avoir délibéré, de donner un avis favorable à l'ensemble des propositions du rapport, à savoir d'inscrire une autorisation de programme complémentaire au titre des équipements sportifs de 1 102 719 euros et des crédits de paiement complémentaires de 400 000 euros, enfin, d'inscrire une autorisation de programme complémentaire au titre des piscines de 53 850 euros et des crédits de paiement de 73 183 euros.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci, M. Villain.
Je soumets ce rapport à votre approbation ou désapprobation.
Y a-t-il des abstentions ?
Des votes contre ?
Je n'en vois pas.
Je vous remercie.
Nous passons aux rapports de la première commission, et c'est M. Cabri qui rapporte le rapport numéro 117, concernant le rapport d'activité des services pour l'année 2020.
Christophe Cabri, vice-président du Conseil départemental.

-Mme la présidente, chers collègues, conformément aux dispositions de l'article L3121-21 du Code général des collectivités territoriales, la présidente du Département rend compte à l'assemblée départementale, par un rapport spécial, de la situation du Département, de l'activité et du financement des différents services du Département.
Ce rapport analyse l'activité des services en 2020 et fait état des informations les plus marquantes de l'année écoulée, ainsi que de l'utilisation des crédits d'investissement et de fonctionnement les plus importants.
En 2020, nos services ont été particulièrement mobilisés par la crise sanitaire, et nos agents ont démontré toute leur efficacité à assurer la continuité du service public en portant de nouvelles initiatives de solidarité.
En parallèle, les services départementaux ont poursuivi l'ensemble des grands projets départementaux, dont l'action sociale, la solidarité territoriale, la culture, l'accès au numérique et la protection des ressources naturelles.
C'est un avis favorable de la première commission à l'unanimité.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci, M. Cabri.
Il ne s'agit pas de présenter ce rapport au vote, mais de prendre acte de cette présentation et du fait que vous ayez bien connaissance de ce rapport.
Y a-t-il des observations concernant ce rapport d'activité ?
Je n'en vois pas.
Nous allons passer au rapport numéro 118.
C'est Mme Campodarve qui présente le rapport de situation comparée sur l'égalité femmes-hommes pour l'année 2020.
Caroline Campodarve, conseillère départementale.
-Oui, merci, Mme la présidente.
Ce rapport comprend deux volets.
Un volet interne relatif à la politique de ressources humaines du Département en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
Son élaboration s'appuie sur les données du bilan social présenté au comité technique.
Et puis, un volet territorial, qui présente les politiques menées par le Département en matière d'égalité.
Par ce plan et ses déclinaisons, le Département confirme son investissement en faveur d'une meilleure égalité pour toutes et tous et s'engage à mobiliser ses services contre les discriminations et les inégalités.
C'est un avis favorable de la première commission à l'unanimité.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci, Mme Campodarve.
J'ai entendu quelques murmures, dans la salle, de la part de M. Doublet, qui a peut-être des commentaires à faire sur l'égalité hommes-femmes.
Merci.
En revanche, Mme Desveaux souhaite prendre la parole.
Je vous la cède bien volontiers.
Brigitte Desveaux, conseillère départementale.
-Oui, merci, Mme la présidente.
Chers collègues, je réitère une question que j'ai posée en commission, qui concerne des écarts de taux, qui m'inquiètent mais qui ont sans doute des réponses, concernant les accidents du travail et les maladies professionnelles.
On constate, entre 2019 et 2020, une augmentation significative des accidents du travail pour les femmes.

On passe de 44,5 % à 51,4 % en 2020.
Et pour les hommes...
Il y a une amélioration pour les hommes, donc il faut aussi se réjouir des effets positifs d'une politique d'encadrement et d'une politique sociale.
Et pour les maladies professionnelles, là, il y a un saut assez conséquent, puisqu'on passe de 46,8 % à 62,4 %, en 2020, pour les hommes.
Donc, accidents du travail et maladie professionnelle, ce sont quand même des thèmes importants en matière de gestion sociale.
Simplement, j'avais annoncé que je poserais la question pour savoir si vos services ont des explications.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Et vous faites bien, Mme Desveaux.
Caroline Campodarve.
Caroline Campodarve, conseillère départementale.
-Oui, alors, quelques points pour vous rassurer peut-être.
Tout d'abord, le sujet concernant la maladie professionnelle chez les hommes.
En fait, cela concerne 19 agents qui exercent principalement des métiers dits techniques.
Les directions qui sont concernées par cette augmentation de la maladie professionnelle, ce sont les directions des infrastructures, de l'immobilier et des collèges, ainsi que de la culture, du sport et du tourisme.
En fait, d'après les services, on constate qu'il y a une meilleure prise en charge des agents dans les procédures de reconnaissance de maladie professionnelle.
Et, parfois, des arrêts maladie, qui sont des arrêts plus ou moins longs, et qui n'étaient pas, jusqu'à présent, considérés comme maladie professionnelle ou, en tout cas, liés à une maladie professionnelle, n'étaient pas officiellement sur ce statut.
Donc, peut-être qu'effectivement, sur le diagramme que vous avez regardé et où vous avez repéré cet écart...
Peut-être qu'il viendrait, en tout cas, c'est une explication, de cette meilleure prise en charge.
Quant aux accidents du travail qui concernent les femmes, et que vous avez relevés, cela concerne 36 agents.
Sur les 36 agents, il y a quand même une majorité d'accidents de service, dans, évidemment, les infrastructures enfance et famille, immobilier, collèges et délégations territoriales.
Et, en fait, sur ces personnes concernées par des accidents de service, il y a une minorité qui concerne des arrêts de très longue durée.
Et puis, il y a neuf accidents de trajet.
Voilà, pour ces quelques explications.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci.
Mme Desveaux, cette présentation vous satisfait-elle ?
Brigitte Desveaux, conseillère départementale.
-Simplement, je voulais savoir si cela signifiait pour vous, du fait des effectifs que ça concerne, une politique spéciale ou, en tout cas, des ajustements en matière de prévention.
Ou est-ce que vous considérez que c'est quelque chose qui ne pose pas question et qui correspond à l'exercice de professions un peu dangereuses ?
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Alors, évidemment, c'est un sujet qui pose question et qui est traité en CHSCT.

Évidemment, la question de la sécurité au travail est cruciale et bien prise en compte.
Merci.
Donc, là aussi, il s'agit de prendre acte du présent rapport.
Pas d'autre intervention ?
Merci.
Je vais maintenant passer la parole à Mme Guimberteau pour la présentation du rapport 119, qui concerne la gestion des ressources humaines, puisqu'on est dans le thème.
Chantal.
Chantal Guimberteau, vice-présidente du Conseil départemental.
-Mme la présidente, chers collègues, ce rapport propose la création de 48 postes, compensée par la suppression de 48 postes.
Un poste relevant de cadre d'emploi des ingénieurs pour piloter la maintenance, au niveau du département, du port de La Cotinière est créé.
La mise à jour du tableau des effectifs, afin de tenir compte des mesures courantes de gestion des effectifs, avec des transformations de poste à la suite de départs en retraite, mobilités, mutations, ou réussites à des concours d'agents départementaux.
La prise en compte de 10 contrats d'agents contractuels, un contrat modifié et quatre renouvelés.
D'approuver l'actualisation de la délibération relative aux astreintes, pour permettre à certains agents de la direction des systèmes d'information et de la direction de l'environnement et de la mobilité de les effectuer ponctuellement.
D'approuver les conventions de mise à disposition et financières d'un agent départemental auprès du groupe hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis et la convention de mise à disposition d'agents départementaux auprès du Syndicat mixte des réserves de substitution de la Charente-Maritime pour trois ans, à compter du 1er janvier 2022.
C'est un avis favorable à l'unanimité de la première commission.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci, Mme Guimberteau.
Je proposerai à Mme de Roffignac de ne pas participer au vote, dans le cadre de la convention avec le SYRES.
Compte tenu de ces éléments, je vous propose de soumettre ce rapport aux voix.
Y a-t-il des abstentions ?
Des votes contre ?
Je vous remercie.
Mme Guimberteau, toujours, sur le rapport numéro 120, qui concerne l'aide aux communes, avec une proposition d'augmentation du montant financier.
Chantal Guimberteau, vice-présidente du Conseil départemental.
-Donc, Mme la présidente, ce rapport propose une augmentation de 400 000 euros pour le fonds départemental d'aide à l'habitat locatif public en milieu rural, soit une autorisation de programme, pour 2021, de 950 000 euros, une augmentation de 150 000 euros pour le fonds départemental d'aide à l'équipement touristique des petites communes, soit une autorisation de programme, pour 2021, de 450 000 euros.
Et c'est un avis favorable à l'unanimité de la première commission.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci.
Y a-t-il des observations, des votes contre, des abstentions, sur ce rapport ?
Merci.
Donc, il est adopté.

Je passe maintenant la parole à M. Girard, rapporteur de la première commission, concernant le rapport numéro 121, concernant des ajustements financiers sur le programme Oléron 21.
Loïc Girard, premier vice-président du Conseil départemental.
-Le programme Oléron 21, adopté par l'assemblée en décembre 2018, a permis des réalisations essentielles en matière de protection des espaces naturels et de lutte contre la fréquentation dans l'île d'Oléron.
Le budget alloué à ce dispositif d'une durée de trois ans s'élève à 7 millions d'euros.
Pour sa mise en œuvre, nous avons adopté un ensemble d'autorisations de programme et d'engagement et signé, avec la communauté de communes, six conventions spécifiques.
Compte tenu des contraintes opérationnelles et des impératifs de réalisation, il apparaît nécessaire d'ajuster nos dispositions financières, dans le respect du budget global alloué à ce programme.
La première commission vous propose, conformément au rapport de la présidente, d'approuver et de signer les avenants aux six conventions pour la mise en œuvre et le financement du programme Oléron 21, de réviser les autorisations de programme et autorisations d'engagement en conséquence, et de supprimer l'autorisation de programme dédiée pour l'aide à l'acquisition d'une flotte de véhicules électriques.
Il s'agit simplement d'ajustements, il n'y a pas de dépenses supplémentaires.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci.
Il s'agit d'une répartition, en fait, de l'enveloppe.
Y a-t-il des observations ?
M. Vallet.
Mickaël Vallet, conseiller départemental.
-Merci, Mme la présidente.
Avant de passer au vote, j'aurais voulu avoir une précision, si tant est que vous puissiez nous la donner.
On sait tous que ce rapport, enfin, en tout cas, que le plan Oléron 21 a été mis en œuvre suite à la suspension de la proposition d'une délibération relative à la mise en place d'une écotaxe sur Oléron.
Nous avons voté ce rapport, moi le premier, ce qui permet de montrer que lorsqu'un territoire, sur certaines fragilités, doit bénéficier de la solidarité départementale, nous savons en trouver les moyens, dans une tradition assez longue de la Charente-Maritime.
Avant le vote du rapport, ma question est la suivante : Mme la présidente, est-ce que, en tout cas pour ce que vous pouvez en dire, vous, dans le cadre de cette mandature, il y aura une proposition de délibération sur la mise en place d'une écotaxe ?
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-M. Vallet, c'est parce que vous la souhaitez, cette écotaxe ?
C'était une façon taquine de vous répondre non.
À partir du moment où, effectivement, le rapport de ce programme Oléron 2021, qui peut satisfaire et qui satisfait les élus, est, évidemment, présenté, et s'il satisfait tout le monde...
En tout cas, un péage, une écotaxe, ce n'est absolument pas d'actualité.
Mme Rabelle.
Dominique Rabelle, vice-présidente du Conseil départemental.
-Mme la présidente, effectivement, je pense que le péage n'est absolument pas d'actualité, mais je dois souligner que le programme Oléron 21, sur les trois ans qui avaient été votés, pour un montant de 7,7 millions, en compensation, justement, de ce refus par l'assemblée départementale, d'instituer le droit départemental de passage, a permis vraiment de préserver l'environnement de l'île d'Oléron.

Et, vous le voyez dans ce programme, on a pu faire des acquisitions foncières importantes, on a fait un aménagement des espaces naturels, on a fait des travaux de protection des dunes, donc c'est essentiel à la protection de cette île qui, je vous le rappelle, par rapport à d'autres territoires, a 100 kilomètres de côte à protéger.
Et donc, sans l'aide départementale, nous ne pourrions absolument pas faire ces travaux.
Donc, je compte, et je crois que Christophe est dans la même veine que moi...
On compte vraiment sur cette prolongation du programme, qui est en compensation ce cette non-instauration du droit départemental de passage sur l'île d'Oléron.
Merci, Mme la présidente.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci.
Ces précisions étant données, cela me permet de faire un pont direct avec cette proposition de soumettre à vos suffrages ce rapport.
Y a-t-il des abstentions ?
Des votes contre ?
Je n'en vois pas.
Je vous en remercie.
Le rapport 122, présenté par Mme Campodarve, concerne les admissions en non-valeur et créances éteintes.
Caroline Campodarve, conseillère départementale.
-Oui, merci.
Donc, ce rapport présente les créances irrécouvrables proposées pour admission en non-valeur par le payeur départemental.
Alors, ces admissions, elles s'élèvent à 213 390 euros et 76 centimes pour le budget principal, 40 euros pour le budget annexe du pont de l'île de Ré, 90 centimes d'euros pour le budget des dragages et 7 150 euros et 71 centimes pour le budget annexe des ports départementaux non concédés.
Voilà, Mme la présidente.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci, Mme Campodarve.
Je soumets aux voix.
Y a-t-il des abstentions ?
Des votes contre ?
Donc nous répondons...
Caroline Campodarve, conseillère départementale.
-Ah oui, avis favorable à l'unanimité.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci.
Donc, abstentions ?
Votes contre ?
Merci.
Je vais maintenant demander à Mme Imbert de bien vouloir venir me rejoindre.
Rapporteur général du budget.
Donc, Mme Imbert va nous présenter la décision modificative numéro 2.
Corinne Imbert, rapporteur général du budget.
-Merci, Mme la présidente.
Cette décision modificative prend en compte les rapports que nous avons votés.
Mme la présidente, mes chers collègues, cette décision modificative proposée au vote s'équilibre à 75 410 000 euros et se répartit de la manière suivante : en section d'investissement, 8 800 000 euros, et en section de fonctionnement, 66 610 000 euros.

Les crédits réels s'établissent à 45 920 000 euros tandis que les crédits d'ordre atteignent 29 490 000 euros.
En matière de recettes, nous sommes amenés à ajuster nos prévisions en matière de droits de mutation à titre onéreux au vu de la dynamique observée ces derniers mois.
Le montant encaissé devrait s'élever au minimum à 200 millions d'euros.
Cet ajustement nous permet de diminuer le montant d'emprunt inscrit au budget, 55 millions d'euros, dont 20 millions d'euros d'emprunts mobilisés en 2022.
En 2021, nous nous désendetterons ainsi de 1 500 000 euros.
Nous inscrivons également 9 800 000 euros en dépenses et en recettes pour permettre le refinancement d'un contrat bancaire.
L'économie attendue devrait atteindre 250 000 euros sur la durée résiduelle du contrat.
En matière de dépenses de fonctionnement, l'essentiel des crédits à inscrire à notre budget concerne le secteur social.
Nous prévoyons de régler la totalité de nos créances dues à la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole au titre des allocations du Revenu de solidarité active.
La reprise de la provision constituée à cet effet depuis 2017, laquelle s'élève à 34 595 000 euros, nous permettra de financer ces dépenses.
En parallèle, nous serons attentifs à la suite donnée aux recours que nous avons formés en juin 2021 contre l'arrêté du 2 décembre 2020 du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales fixant le montant des accroissements de charge résultant pour les Départements de revalorisations exceptionnelles du RSA.
Nous avons demandé à l'État d'édicter un arrêté complémentaire dans l'objectif que l'État apporte enfin une juste compensation à notre Département.
Les dépenses de l'aide sociale à l'enfance doivent être augmentées de crédits supplémentaires pour 2 700 000 euros, principalement en raison de l'augmentation du nombre d'enfants confiés et des prix de placements spécialisés utilisés pour les profils complexes.
Une revalorisation des rémunérations des personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile s'applique au 1er octobre à la suite d'une négociation nationale liée à la crise du recrutement dans ce secteur.
Nous en avons largement parlé au cours de ces débats.
Le surcoût est évalué à environ 1 500 000 euros pour 2021 et 6 millions d'euros en année pleine, uniquement pour le secteur associatif.
La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie apportera une compensation de 70 % pour 2021 et 50 % pour 2022 plafonnée à 2 millions d'euros.
Cette réforme aura des impacts sur les services d'aide et d'accompagnement...
Sur les services d'aide et d'accompagnement à domicile publics ainsi que sur la stratégie départementale mise en place ces dernières années.
Les charges de personnel doivent également être revues à hauteur de 2 350 000 euros en lien, essentiellement, avec la prolongation des protocoles sanitaires dans les collèges.
En matière de dépenses d'investissement, la voirie bénéficiera de 3 millions d'euros supplémentaires, ce qui portera ce budget à un montant de 56 100 000 euros, identique à celui de 2020.
Le budget pour le plan Oléron 21 est augmenté de 715 000 euros et les autorisations de programme sont ajustées en fonction de l'avancée des dispositifs.
Le montant global de l'enveloppe reste identique, à 7 700 000 euros.

Il est nécessaire d'augmenter l'autorisation de programme 2020 des équipements sportifs de 1 100 000 euros et les crédits de paiement de 400 000 euros en raison de la croissance du nombre de dossiers reçus.
L'ensemble de ces besoins nouveaux est couvert par des redéploiements de crédits.
Sept budgets annexes font l'objet d'une décision modificative.
Nous augmentons le budget du site des 4 Chevaliers de 900 000 euros, dont 600 000 euros destinés à mener des travaux d'entretien bâtimentaire.
La recette du péage du pont de Ré peut être réhaussée de 1 500 000 euros.
Le produit du péage est ainsi évalué à 14 300 000 euros.
Le budget du service des dragages augmente de 409 000 euros afin de prendre en compte des réparations après avarie sur le matériel.
Le foyer de l'enfance est doté de 200 000 euros supplémentaires pour des frais de personnel.
Le budget des ports départementaux non concédés doit être augmenté de 466 000 euros, principalement pour les travaux urgents du port de Bourcefranc-le-Chapus dans le cadre d'un avenant au contrat de concession financé par le redéploiement de crédits et la reprise des résultats des ports de Châtelaillon-Plage et Saint-Georges-d'Oléron.
Le budget de La Cotinière fait l'objet de redéploiement de crédits sans modification de son montant total.
Enfin, 360 000 euros de crédit sont ajoutés au budget de la taxe d'aménagement en raison de travaux à réaliser sur le bateau passeur de Vitrezay et de la réévaluation des charges de personnel.
Après vote, le budget principal du Département représentera un montant total de 1 267 000 000 euros.
Et tous budgets confondus, le montant des crédits votés totalisera 1 413 000 000 euros.
Voilà, Mme la présidente.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci, Mme Imbert.
Quel est l'avis de la commission de M. Girard ?
Loïc Girard, 1er vice-président.
-C'est un avis favorable par 4 voix pour et 3 abstentions.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci.
Pour ce rapport, je vous propose un vote électronique.
Ah, M. Barusseau ?
Fabrice Barusseau, conseiller départemental.
-Une petite explication de vote, Mme la présidente.
Eu égard aux débats qu'on a pu avoir au cours de cette session, eu égard aussi au précédent vote que nous avons fait sur le budget sur la précédente décision modificative et à la réaction, comment dire, souvent cohérente du Département pendant cette crise sanitaire, et avec une vision très claire et pas déformée du tout des politiques départementales, nous nous abstiendrons également sur cette décision modificative.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci.
Je vous propose de traduire votre avis par le vote électronique.
Mesdames...
Allons-y.
Voilà, le vote est complet.
Donc, 40 votes favorables, 14 abstentions, je vous remercie.
Avant d'aborder le rapport suivant, qui concerne les orientations budgétaires pour l'exercice 2022, je voudrais vous rappeler que durant cette session, pardon, l'action sociale déterminante du Département a une fois de plus été mise en lumière avec la revalorisation des salaires des

services d'aide et d'accompagnement à domicile et notre contrat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.
Et ça, j'y mets un point d'honneur.
Sans l'État ou avec un peu d'État, nous avons l'habitude de prendre nos responsabilités.
Nous finançons des dispositifs essentiels et je rappelle que la solidarité sociale représente près de 40 % de nos dépenses.
Cet aspect comptable n'est pas réducteur, c'est parce que nous avons ce niveau d'engagement que nous sommes les premiers acteurs de la cohésion sociale dont notre pays a grandement besoin après la crise sanitaire que nous avons traversée, et surtout pour les plus fragiles.
Nous faisons de la sortie de crise une priorité.
Dans le cadre de l'accord départemental de relance, nous allons accélérer les projets vertueux que nous avons engagés, notamment en matière de renaturation des sites.
Car du social à l'environnemental, c'est en effet la même logique de proximité qui nous importe.
Cela fait 40 ans que nous sommes des défenseurs zélés et reconnus de la biodiversité.
Si nos marais, nos forêts, les zones humides, le littoral, ont pu être préservés, c'est grâce à l'action précoce du Département qui a rallié à son panache l'État, les collectivités, les associations et tous ceux qui aiment la nature.
Notre réseau des espaces naturels sensibles couvre plus de 15 % de la superficie du département et 70 % du littoral charentais-maritime.
Nous allons poursuivre cette ambition, évidemment, avec un accent particulier qui sera mis sur l'eau, qui est un enjeu fondamental de la santé publique auquel les Charentais-Maritimes sont particulièrement attachés.
Le souci de développement durable traverse toutes nos politiques.
Nous rénovons les routes pour garantir la sécurité, bien sûr, mais aussi dans une logique de fluidification des itinéraires et de désengorgement du trafic.
Le contournement de Marans, on a eu l'occasion d'en parler lundi, va rendre le centre-ville à ses habitants, avec moins de pollution, moins de bruit et dans le respect de l'environnement.
Nous ne raterons pas le tournant de la mobilité durable, nous l'impulsons à notre échelle.
Le Département est un élément de la modernité, évidemment, et ses investissements sont faits pour que chaque Charentais-Maritime ait les meilleurs atouts dans sa vie quotidienne et professionnelle.
Nos orientations budgétaires consacrent l'innovation dans nos pratiques et la modernisation de nos services.
Pour ce faire, c'est l'équipement numérique dans les collèges, dans nos villes et nos campagnes, avec la fibre, le maillage opérationnel des centres de secours, la rénovation des habitats, la valorisation de notre patrimoine d'exception, le plan jeunesse dans lequel nous plaçons de grands espoirs, n'est-ce pas, cher Alexandre ?
Tout concourt à faire de la Charente-Maritime un département fier de son identité et confiant dans l'avenir.
Mme Imbert, rapporteur du budget, je vous propose de présenter le rapport numéro 124 sur ce débat d'orientation budgétaire.
Corinne Imbert, rapporteur général du budget.
-Merci, Mme la présidente, mes chers collègues.
Ce rapport répond à notre obligation de présenter dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif les perspectives économiques et financières de notre collectivité.

La conjoncture économique nous permet d'envisager des recettes de fonctionnement en augmentation de plus de 27 millions d'euros par rapport à 2021, soit une augmentation de 3,3 %.
Nous observons, comme beaucoup de départements, une augmentation des droits de mutation à titre onéreux qui pourrait atteindre en 2021 au moins 200 millions d'euros.
La prévision de recettes pour le budget primitif 2022 s'élèvera à 190 millions d'euros contre 170 millions d'euros au budget primitif 2021.
Ce produit servira en partie à financer notre contribution nette au fonds de péréquation des DMTO qui augmentera, elle aussi, et pourrait atteindre environ 25 millions d'euros.
Compte tenu de la croissance prévue en 2021, nous inscrirons une recette liée à la fraction de la TVA en augmentation de 9 millions d'euros, soit une augmentation de 5 %.
Nous regrettons la mise en œuvre de la dernière réforme fiscale qui a doté les Départements de ressources particulièrement sensibles à la conjoncture et nous a privés du dernier levier fiscal direct.
Cette réforme accroît encore davantage le décalage entre le mode de financement des Départements et leurs dépenses.
Le panier de ressources des Départements surréagit aux fluctuations économiques alors que les allocations de solidarité augmentent.
En matière de dépenses de fonctionnement, nous devrons en particulier faire face à une forte croissance de nos dépenses liées à l'autonomie et à l'enfance pour environ 9 500 000 euros.
Le budget de l'aide sociale à l'enfance en particulier est en nette augmentation, avec une prévision de croissance de 15 %.
Nous consacrerons également des moyens supplémentaires pour mettre en œuvre l'avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide à domicile relatif à la révision des emplois et des rémunérations.
Cet accord, et vous le savez, nous en avons largement parlé, concerne uniquement le secteur associatif.
C'est pourquoi nous serons amenés à revaloriser notre soutien aux services d'aide et d'accompagnement à domicile publics.
Ces propos n'ont pas été écrits il y a quelques minutes en réaction aux interventions de nos collègues, ils sont en phase avec la réflexion de la présidente du Conseil départemental et de la majorité départementale.
Et à titre personnel, je me réjouis que nous soyons en phase.
En matière d'investissement, nos engagements pluriannuels s'élevaient depuis début 2021 à 883 millions d'euros tous budgets confondus.
En 2022, nous nous sommes fixé un montant annuel d'investissements aux alentours de 140 millions d'euros avec une marge adaptable en fonction du niveau des DMTO réellement encaissés.
Nous aurons pour objectif en 2022 de maintenir notre encours de dette, lequel s'élèvera fin 2021 à 385,5 millions d'euros, sous la barre des 400 millions d'euros.
Rappelons que si notre ratio de solvabilité est satisfaisant, il est de 3,4 années contre 4,1 années pour la moyenne des Départements, notre encours par habitant est supérieur de 30 % à la moyenne des Départements de notre strate.
Il convient donc de profiter des périodes où les DMTO sont élevés pour contenir notre endettement, voire pour le diminuer.
Il est indispensable, en effet, de conserver des marges de manœuvre si la conjoncture impactait nos deux principales ressources, les DMTO et la TVA.
Je vous serais obligée, Mme la présidente, mes chers collègues, de bien vouloir prendre acte du présent rapport d'orientation budgétaire.
Je vous remercie.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, ma chère Corinne.
Y a-t-il des interventions sur la présentation de ce rapport ?
Je n'en vois pas, donc je vous propose...
Si, pardon, M. Soubeste.
Jean-Marc Soubeste, conseiller départemental.
-Mme la présidente, chers collègues, le débat budgétaire, c'est toujours un élément important puisqu'on est 2 mois avant votre présentation du budget.
Donc, ces orientations préparent ce budget.
C'est l'occasion pour vous, pour votre majorité, de dessiner les grandes lignes.
Vous les avez évoquées, la jeunesse, l'environnement et la réponse aux urgences sociales qui nous touchent aujourd'hui.
On a l'occasion, je pense que mes collègues partagent cette impression, quand on est dans un conseil d'administration d'un collège ou quand on rencontre les acteurs sociaux, de se rendre compte véritablement des efforts à faire et des mesures à prendre pour notre jeunesse.
Dans le document que vous nous soumettez aujourd'hui, même s'il n'est pas très précis, je regrette l'absence de projections un petit peu plus chiffrées sur vos grandes orientations d'investissement par grands domaines, notamment.
140 millions d'euros, c'est bien de pouvoir dégager ce volume d'investissement, mais aujourd'hui, on peut se poser la question de la trajectoire.
Est-ce qu'on continue dans les politiques qu'ont menées vos prédécesseurs ou est-ce qu'aujourd'hui, et Lionel Pacaud l'évoquait lundi, on se donne un horizon nouveau pour répondre aux urgences bien sûr sociales, mais aussi climatiques ?
Vous savez tous que la COP26 va s'ouvrir, que l'on peut dire que la COP 2019, qui avait pourtant comme slogan "Agir maintenant"...
"Agir maintenant", ça ne s'est pas vu beaucoup au niveau de la diminution des émissions de gaz à effet de serre, non seulement au niveau mondial, mais aussi au niveau français.
Si on veut suivre la trajectoire européenne à l'horizon 2030, il faudrait en France, et donc on peut s'accorder que pour notre département, c'est un peu dans cet horizon-là, diminuer nos émissions de gaz à effet de serre de 3 à 3,3 %.
Pour vous donner une idée, on a diminué de moins de 1 % par an entre 1990 et 2019.
Et pourtant, il y a eu des efforts conséquents qui ont été faits dans le domaine énergétique comme dans le domaine de la protection de la biodiversité.
Pour nous, il y a plusieurs urgences qui doivent mieux se montrer, mieux apparaître dans les choix budgétaires, et notamment les choix d'investissement.
L'urgence jeunesse, vous l'avez dit, c'est essentiel.
Aujourd'hui, je croise des étudiants qui dorment dans leur voiture parce qu'ils n'ont pas de logement, on a des étudiants qui fréquentent la Banque Alimentaire, parce que le budget essence a considérablement augmenté.
Je pense qu'on peut regarder avec intérêt l'expérimentation de Lyon qui est à la fois une métropole et un département sur le Revenu de solidarité jeunesse, qui répond à certains besoins aussi bien en termes de revenu que d'insertion professionnelle.
L'urgence énergétique, bien sûr.
J'étais au conseil d'administration du collège Camus il y a une dizaine de jours et c'est vrai qu'on est, et ce n'est pas le seul cas, dans des

établissements scolaires qui ne sont pas à la hauteur des nécessités de transition énergétique actuelles.
On a des passoires thermiques dans beaucoup d'établissements, et ce n'est pas seulement le cas du collège Camus.
On doit se donner des ambitions beaucoup plus importantes, beaucoup plus importantes, que celles qui sont engagées et que vous évoquez dans votre DOB.
On en a les moyens pour l'instant, et surtout, c'est une nécessité.
Donc, il faut faire des choix.
Pour nous, les choix, c'est peut-être sortir un petit peu d'une politique où le bitume occupe une part extrêmement importante dans les investissements de la voirie.
Sur les 10 dernières années, les investissements "goudron" ont considérablement augmenté et je pense qu'un retour raisonnable, une décroissance dans ce domaine-là, ne serait pas malvenu et permettrait de dégager des financements possibles pour d'autres politiques, et notamment pour la transition énergétique nécessaire dans les collèges.
On doit avoir, si Mme la présidente, vous ne voulez pas avoir d'éoliennes terrestres sur le département, dans les bâtiments communaux, dans les bâtiments départementaux, sur les collèges, un vrai plan Marshall des économies d'énergie.
Et on doit mobiliser des moyens importants, beaucoup plus importants qu'aujourd'hui, pour d'abord réaliser des audits, ils ne sont pas réalisés sur tous les collèges, et mettre en œuvre des investissements pour avoir des bâtiments passifs ou au moins des bâtiments à très faible consommation, des bâtiments à norme BBC.
Pour nous, c'est vraiment une priorité et ça fera partie des choses qu'on rappellera.
Sur les éléments aussi sur lesquels on avait insisté, c'est la prospective.
On a besoin, dans ces orientations budgétaires, de comprendre comment vous allez imaginer l'adaptation au changement climatique, à la fois par les investissements d'aujourd'hui, mais aussi éventuellement, et David Baudon l'évoquait dans une prise de parole lors d'une précédente session, pour préparer les interventions d'urgence que l'on aura à faire pour anticiper les problèmes et surtout venir au secours des populations.
Vous le comprendrez, Mme la présidente, et je vais terminer sur ces mots, les attentes sont fortes, le document que vous nous présentez n'est pas vraiment à la hauteur des urgences auxquelles nous avons collectivement à répondre, et si vous me permettez, si la jeunesse est notre présent, c'est aujourd'hui qu'on lui prépare son avenir.
Et son avenir, ce sont des choix forts, et ces choix forts, dans ce débat d'orientation budgétaire et dans les choix que vous nous proposez ils ne sont pas à la hauteur.
Merci.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci, M. Soubeste.
Quelques éléments de réponse.
On a tracé les grandes lignes de l'action politique de la majorité départementale à travers ce débat d'orientation budgétaire.
Ce débat d'orientation budgétaire, ces orientations, seront évidemment précisées dans le budget primitif que nous voterons prochainement.
Alors, en ce qui concerne les collèges, je pense que nombreux sont les collégiens de France qui voudraient pouvoir étudier en Charente-Maritime.
On a des conditions d'enseignement qui sont assez exceptionnelles, ce qui n'est pas forcément le cas dans tous les départements.
Et je rappelle que dans le cadre de la politique de rénovation des collèges, le volet environnemental, l'exemplarité que nous devons donner

aussi à nos collégiens en matière de consommation énergétique, cette volonté se traduit à travers les travaux qui seront faits, évidemment, tout ce qui concerne l'isolation thermique, etc.
Encore une fois, je pense qu'on doit être, nous, les moteurs de l'exemplarité, montrer à nos collégiens qu'il faut préserver la ressource naturelle.
Cette volonté, je l'ai dit dans mon propos introductif à cette présentation et ensuite Mme Imbert s'en est fait aussi l'écho à travers le rapport qui vous est présenté...
Je pense que la volonté d'assistance sociale vers les plus fragiles, elle se traduit aussi...
Vous avez parlé beaucoup d'environnement, moins de solidarité, pour les Charentais-Maritimes, c'est un volet fort d'une politique volontariste de préservation et d'accompagnement, de soutien vers les plus fragiles et les plus démunis.
Je vous rappelle que c'est plus 15 % de la politique qui est menée pour la jeunesse, c'est important.
Là aussi, on doit être exemplaires et montrer que la solidarité départementale n'est pas un vain mot et ce n'est pas simplement une intention.
Elle se traduit à travers les chiffres.
Ensuite, vous dire qu'en matière de préservation de l'environnement, la politique qui est menée par les EPCI, mais aussi la politique qui est menée par Stéphane Villain pour les mobilités douces, se traduisent dans les faits.
Je crois qu'aujourd'hui aussi, si on reprend un peu les grandes règles qui sont définies à travers les SRADDET...
Et vous avez vu aussi à l'horizon 2050 que cette volonté, là, immédiatement, de ne pas artificialiser les sols doit être traduite dans les SCoT dès à présent pour montrer la volonté d'aller vers la préservation de l'environnement, en tout cas de ne pas bitumer comme vous le disiez, même si dans les grandes villes comme La Rochelle, il y a quand même aussi pas mal de bitume.
Voilà, j'espère avoir répondu à vos interrogations.
Encore une fois, un débat d'orientation budgétaire, ce sont des orientations budgétaires qui seront traduites dans le budget primitif.
Je vous remercie.
D'autres interventions, mesdames et messieurs ?
Oui, Mme Aloé.
Caroline Aloé, vice-présidente en charge de l'éducation et des collèges.
-Oui, juste pour parler des collèges, puisque c'est une interrogation.
Préciser que j'étais en réunion avec les services de la DICL cette semaine.
Donc, à votre demande, Mme la présidente, nous allons élaborer un plan pluriannuel d'investissement pour les collèges.
Et nous avons décidé d'un commun accord avec le directeur de la DICL de faire en sorte qu'il y ait un volet environnemental, un volet énergétique important.
Ce projet sera, bien sûr, débattu en cinquième commission puisqu'il y aura des arbitrages à faire, mais il y a déjà une volonté forte, et vous pouvez compter sur mon engagement pour que nos collèges ne soient plus des passoires énergétiques.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci.
Je...
M. Pacaud.
Lionel Pacaud, conseiller départemental.
-Oui, Mme la présidente, chers collègues.

Juste une remarque quand même sur les droits de mutation qu'on a beaucoup évoqués toute la semaine en se réjouissant des 30 millions supplémentaires, personnellement, c'est quelque chose qui m'inquiète. Parce qu'on a pu voir quand on fait l'analyse moins de transactions, des transactions avec des prix d'immobilier qui progressent très fortement et ça pose question parce que je crois qu'on va retrouver indirectement le résultat de tout ça.
On a une jeunesse dont on parlait tout à l'heure qui ne sait pas comment se loger et je ne parle pas seulement des étudiants, on peut aussi parler de salariés modestes qui vont avoir de plus en plus de difficultés à se loger.
L'attractivité de notre territoire, c'est une bonne chose, mais on commence à en voir des effets pervers et je voudrais souligner ce point parce que je crois que ça devient une vraie difficulté, je vois plusieurs collègues qui acquiescent.
On voit dans nos mairies tous les jours des jeunes, nos salariés pour la plupart, qui n'arrivent plus à se loger.
Attention, les droits de mutation, OK, ça progresse, et les 30 millions d'euros, c'est bien pour le Département, mais indirectement, ça sera des dépenses en parallèle.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci.
Effectivement, là, on n'a pas la main, je dois dire.
Ce sont exactement les propos que j'ai évoqués lors du...
Vous reprenez mes propos lors du bureau communautaire de la semaine dernière à la CARO.
Effectivement, on peut craindre une flambée des prix, donc peut-être moins de transactions, plus de DMTO, mais ça ne résout pas les problèmes d'équité sociale en matière d'accès à l'habitat.
Alors, Marylise Fleuret-Pagnoux, puis M. Vallet.
Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.
-Oui, je partage pleinement cette inquiétude.
Nous vivons actuellement une situation extrêmement inquiétante par rapport au logement, qu'il soit étudiant, qu'il soit social ou même privé, puisque nous arrivent sur notre territoire, grâce ou à cause, vous choisirez, du télétravail, beaucoup d'habitants de métropoles qui ont du mal à se loger, évidemment.
Dans le domaine du logement social, il faut savoir que sur l'agglomération de La Rochelle, au 7 octobre, c'est-à-dire à peine 10 mois, nous avons 1 000 demandes de logement supplémentaires.
C'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous avons 10 000 demandes de logements locatifs sociaux en attente.
Mais dans le privé, pour les gens qui peuvent payer un loyer, il faut savoir que les propriétaires, lorsqu'ils mettent un logement en location, ils ont entre 50 et 100 prétendants.
Donc, même des gens qui peuvent se loger dans le privé, finalement, ont beaucoup de mal.
Également, on vient de le dire, lorsqu'ils arrivent pour acheter, ils ont vendu à des prix supérieurs à ce qu'on peut trouver ici, ce qui fait qu'évidemment, les offres proposées font augmenter le prix de l'immobilier.
Donc, c'est une grande inquiétude, ce d'autant que vous avez tous entendu parler du problème des entreprises qui sont actuellement débordées, qui ont une pénurie de personnel et une pénurie de matériaux puisque la crise sanitaire est mondiale.
Donc, aujourd'hui, ça se ressent, le prix des matériaux augmente, les appels d'offre sont entre 30 et 40 %, ce qui fait qu'on a une demande qui augmente, mais une offre actuellement qui diminue puisque nos locataires

dans nos parcs locatifs restent dans leur logement parce qu'ils ont une inquiétude sur l'avenir.
On ne sait jamais, on pourrait avoir une cinquième vague sanitaire.
Donc, c'est une très grosse inquiétude aujourd'hui dans le logement, qu'il soit étudiant, social ou privé.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-C'est la raison pour laquelle il convient de poursuivre la politique que nous menons en matière d'habitat social qui est là aussi cruciale.
C'est un élément, comme je le disais...
En matière d'équité sociale, il est important de poursuivre notre politique.
M. Vallet a demandé la parole, puis Mme Rabelle.
Par ailleurs, je voudrais quand même préciser que la question du logement des étudiants à La Rochelle est cruciale et je suis assez preneuse de partager avec vous la politique que vous entendez mener sur la ville de La Rochelle.
Effectivement, ce problème est récurrent.
Chaque année, au mois de septembre, il y a des jeunes qui ne peuvent se loger.
Je sais qu'il y a un projet avec le CROUS...
Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.
-Alors, il y a un projet avec le CROUS, mais il y a aussi un projet avec l'ARHPEJ de 150 logements.
L'office va acheter un terrain à la ville juste à côté de ce qu'on appelle...
Lavoisier-République.
Il y aura aussi une résidence pour étudiants.
Notre problème aujourd'hui avec le logement étudiant, mais ça, c'est partout en France, c'est surtout la date de la rentrée universitaire.
À une époque, la rentrée universitaire était en octobre.
Donc, forcément qu'on avait beaucoup moins de problèmes.
La crise sanitaire fait qu'on a aussi une augmentation importante sur notre agglomération de résidences secondaires, c'est-à-dire 11 % de résidences secondaires en plus par rapport à ce qu'on avait.
Cela fait que ce sont des logements en moins en location pour les étudiants.
Et puis, un problème très sérieux au niveau du Airbnb.
Nous sommes une terre attractive, en Charente-Maritime, bien sûr, donc ça a ses bons côtés, c'est de l'économie, évidemment.
Ce n'est pas Stéphane qui me dira le contraire.
Néanmoins, c'est problématique parce que c'est très mal encadré, notamment le Airbnb investisseur.
Et donc, je demande aux parlementaires...
J'en ai déjà parlé à M. Vallet, mais Corinne, comme je sais que tu es attachée aussi au logement, comme sénatrice, puisque tu as beaucoup travaillé sur la loi ELAN avec Mme Estrosi, je vous demande d'intervenir auprès de Mme Wargon parce que nous avons travaillé avec son cabinet tout le premier semestre 2021.
Elle devait nous sortir un texte de loi pour encadrer ce SCI investisseur Airbnb.
Nous en avons 6 000 sur la ville de La Rochelle, donc c'est autant de logements locatifs de longue durée en moins.
Donc, ça devient extrêmement urgent.
Voilà, je vous saisis très officiellement, messieurs-dames les sénateurs, parce que c'est vraiment critique.
Voilà, merci.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci, Marylise.

M. Vallet.
Mickaël Vallet, conseiller départemental.
-Merci, Mme la présidente.
C'est noté en cours et on avait regardé ça ensemble.
Sur cette question de droits de mutation et de DMTO, je voudrais rappeler la leçon donnée à plusieurs reprises par un de nos glorieux aînés et conseiller départemental honoraire qui, dans sa commune de La Flotte-en-Ré, par une politique d'urbanisme qu'on pourrait qualifier de gaullo-stalinienne, un peu plus loin même que le gaullo-marxisme, avec un dirigisme certain...
Léon Gendre a toujours montré, expliqué et rappelé que, finalement, tout ce qui était taxes ou revenus qui provenaient du foncier, y compris lorsque le foncier est élevé, comme c'est le cas sur certains territoires de la Charente-Maritime, notamment dans les îles, ça ne produit pas une manne dont on doit se féliciter juste pour le plaisir de s'en féliciter.
En fait, ça produit des obligations.
Et ça, Léon Gendre l'a toujours bien montré, c'est-à-dire que d'avoir cette manne, on l'a aussi parce que le marché de l'immobilier est ce qu'il est, donc il produit des effets induits avec des difficultés pour une grande partie de la population.
Donc, nous avons même l'obligation de réinvestir là-dedans.
Et c'est quasiment, non pas un revenu fiscal, mais c'est quasiment une taxe qu'il faudrait réaffecter.
Nos montants de DMTO, peut-être pas en totalité, mais il faut avoir à cœur de les flécher vers la question du logement, pas que du logement social, mais principalement puisque c'est notre compétence.
Sur le marché privé aussi, il y a une vraie tension qui pénalise toujours les mêmes personnes.
Donc, il faut avoir ça en tête.
Il faut aller même plus loin que d'être prudent sur la variation des DMTO par rapport au budget général et considérer que nous avons cette obligation vis-à-vis de la population.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci, M. Vallet.
Mme Rabelle, vous souhaitiez intervenir ?
Dominique Rabelle, vice-présidente en charge de l'habitat, insertion et action sociale.
-Oui, je souhaitais intervenir sur le logement.
Bien sûr, je partage les inquiétudes de Marylise Fleuret-Pagnoux et de Mickaël Vallet parce qu'effectivement, nous assistons vraiment à un gros problème actuellement, et même pas sur La Rochelle mais sur l'île d'Oléron aussi, où nous voyons actuellement, avec le prix de l'immobilier qui a augmenté, des gens qui vendent leurs biens.
Il faut savoir que sur l'île d'Oléron, il n'y a plus un seul bien à vendre suite au problème de pandémie et qu'actuellement, les propriétaires qui ont des locations pour des gens qui travaillent sur Oléron sont en train de résilier les baux et de demander aux locataires de quitter leur logement pour pouvoir vendre leur bien à des résidences secondaires.
Sur certaines communes, je pense à l'île de Ré, à l'île d'Oléron ou d'autres, on est à plus de 70 % de résidences secondaires.
Et comment loge-t-on les gens qui sont chez nous ?
Donc, nous allons avoir notre programme d'habitat et de logement à revisiter et avoir, justement, peut-être des nouvelles orientations à donner en matière de logement qui, je vous le rappelle, n'est pas une compétence départementale, c'est une compétence facultative.

Mais je pense que nous devons maintenir cette aide à la construction de logements, et en particulier ce que commencent à faire certaines communes du littoral où la zone est très tendue, des offices fonciers solidaires. On est en train d'en créer que ce soit avec La Rochelle, avec Habitat17, pour se lancer vraiment dans cet office foncier solidaire qui permet d'éviter la spéculation parce qu'à chaque fois, si on aide des gens à construire leur maison, derrière, il y a souvent au bout de 9 ans ou au bout des années qu'on a bloquées, une spéculation à la clé et donc une revente des logements avec un très grand bénéfice.
C'est ça qu'il faut éviter.
Donc, nous, on a un rôle à jouer, et, Mme la présidente, vous m'avez autorisée à revoir le plan départemental habitat et logement.
On vous proposera de nouvelles orientations.
Et pour terminer, moi aussi, je fais appel aux représentants nationaux pour regarder la fiscalité qui est liée à la location saisonnière et à la location à l'année.
Il y a de gros avantages fiscaux qui sont donnés pour les locations saisonnières.
Donc, les personnes ne veulent plus louer à l'année parce que ça leur revient plus cher.
Voilà.
Donc, il y a beaucoup de choses à revoir.
Merci.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-C'est vrai que la fiscalité, CSG, CRDS, est suffisamment élevée pour être dissuasive.
Il existe aussi des programmes de rénovation grâce à l'Anah de logements pour les propriétaires qui souhaitent mettre à la location leur bien.
C'est aussi une piste à poursuivre.
M. David Baudon, puis Mme Richez-Lerouge.
David Baudon, conseiller départemental.
-Oui, Mme la présidente, chers collègues.
Puisqu'il y a unanimité pour considérer que le logement pourrait être un point de faiblesse de notre département, et pour être plus précis sans doute vis-à-vis de sa localisation au nord du département, peut-être faudrait-il ici identifier cette cause comme étant une priorité de négociation avec l'État et la Région pour ce qui concerne la négociation du contrat de plan, contrat de projet État-Région.
Puisqu'il y a unanimité sur les bancs de cette assemblée pour fixer cet objectif, je pense que nous pouvons d'ores et déjà en prendre acte.
Ça, c'est un premier point.
Le deuxième point, effectivement, c'est au nord du département que le problème se pose, puisque le coût du foncier, inutile de le rappeler, est important.
Par ailleurs, comme l'a dit à juste titre Marylise Fleuret-Pagnoux, il y a l'appât du gain d'un certain nombre d'organisations à la fois fiscales et touristiques qui fait qu'aujourd'hui, on va à contresens des intérêts des étudiants.
Concernant le logement social, je pense que les principaux opérateurs du Département ont su répondre aux objectifs.
Maintenant, viennent se fixer deux autres difficultés, c'est le logement pour les étudiants et le logement pour les salariés de nos entreprises puisque si on se fie aux annonces gouvernementales d'hier soir, le gouvernement et le président de la République ont attendu d'avoir des chiffres précis pour annoncer le fameux chèque inflation pour lutter contre l'inflation.
Nous avons tous appris que le salaire médian en France était de 2 000 euros.

Par voie de conséquence, je voulais simplement faire la gymnastique suivante.
Si le prix médian dans notre pays est de 2 000 euros, je vais vous dire, les amis, un prêt de 200 000 euros amorti sur 20 ans à un taux de 1 %, qui est à peu près le taux moyen aujourd'hui consenti par les organismes financiers, pour 200 000 euros, je vous invite à faire "maisons à vendre", "appartements à vendre" dans le nord du département, tout ce qui est au nord de Rochefort, et à regarder ce qu'on peut vous offrir pour 200 000 euros.
Pas grand-chose.
Ce sont toutes nos entreprises qui nous saisissent très régulièrement pour dire : "Nous ne savons pas où loger nos collaborateurs, nous ne savons pas où loger nos salariés."
Donc, c'est vraiment de tous les avantages, je dis bien de tous les avantages, que possède notre département, de tous les atouts que nous avons su créer, et nos prédécesseurs en sont pour largement responsables, sachons maintenant fixer cet objectif, fixer cet enjeu prioritaire, qu'est de créer les conditions au nord de la Charente-Maritime d'accès à un nombre suffisant d'emplois car le logement va devenir la deuxième variable de difficultés pour notre économie départementale.
La première est très bien gérée dans cette assemblée, c'est tout ce qui relève de l'employabilité de nos personnes avec tout ce qu'on a concentré dans nos aides pour nos assistantes maternelles et tout ce qui peut être déployé par les collectivités locales de proximité.
Mais maintenant, il va falloir qu'on aille très vite et très fort en direction du logement pour les étudiants et pour les salariés de nos entreprises.
Sinon, nous irons à contresens des intérêts économiques de notre territoire.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci, M. Baudon.
Je rappelle que dans le CPER, il n'y a rien concernant le logement.
Quant au reste du CPER, je suis toujours preneuse de réponses de la part de M. Rousset, réponses que j'attends depuis des mois.
Merci.
Mme Richez-Lerouge, vous avez demandé la parole.
Véronique Richez-Lerouge, conseillère départementale.
-Oui, enfin je corrobore, Patrice et moi corroborons tout à fait ce qui a été dit.
Évidemment, à l'île de Ré, nous avons subi à peu près 30 % d'augmentation depuis le premier confinement.
Donc, ça pose des problèmes, en effet, puisque des gens veulent transformer en cash, je dirais, leur investissement et vendent leur bien.
Mais au-delà de ça, je pense que la Charente-Maritime, c'est même une certitude, n'est pas le seul département concerné.
Et il serait peut-être intéressant...
D'ailleurs, hier soir, il y a eu une émission sur "Envoyé spécial", je ne sais pas si vous l'avez vue, concernant justement la problématique de la spéculation en Pyrénées-Orientales.
Je pense qu'il faudrait que les Départements concernés se réunissent et mènent une réflexion en commun parce que je ne pense pas...
Vu que ce n'est pas non plus une compétence directe et que la fiscalité, etc., n'est pas forcément de leur ressort, il faudrait que les Départements se mettent ensemble et travaillent sur ce sujet-là, s'emparent de ce sujet-là, et proposent des mesures concrètes à la fois pour le logement étudiant, à la fois pour les logements des salariés, parce qu'il y a un paramètre économique.

Si les gens ne trouvent pas de logement, ils ne viennent pas travailler, et c'est forcément pénalisant pour les départements.
Au-delà de ça, également, pour l'accès à la propriété et peut-être des mesures plus coercitives concernant le Airbnb des investisseurs, parce qu'à l'île de Ré, nous en avons aussi, bien sûr.
C'est une suggestion que je fais et je pense qu'il faudrait qu'on se mette ensemble.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Réguler les Airbnb, ce n'est pas malheureusement du domaine de nos compétences.
Mme de Roffignac...
Oui, l'ADF, en revanche, peut effectivement se faire l'écho de notre vision des choses et je ne manquerai pas d'en référer auprès de son président François Sauvadet.
Mme de Roffignac.
Françoise de Roffignac, vice-présidente en charge de la politique de l'eau, de l'environnement, de la mer et du littoral.
-Merci, Mme la présidente.
Moi, je vais avoir une petite réaction de dame du sud, de zone rurale, qui ne se sent pas dans ces problèmes de riches, que vous pouvez avoir.
Je suis très provocante, mais on a une politique de revitalisation de nos zones rurales pour laquelle on aimerait bien pouvoir faire revivre les communes, on a des maisons abandonnées, on a entendu à un moment, soit le président de la République, soit le Premier ministre dire, ou c'était une proposition pour les prochaines présidentielles, "Oh, mais on va proposer des maisons à un euro dans les campagnes pour aller repeupler les campagnes."
Ah, pardon.
Oui, Mickaël, je suis désolée.
Un conseiller départemental.
-Le futur président de la République.
Françoise de Roffignac, vice-présidente en charge de la politique de l'eau, de l'environnement, de la mer et du littoral.
-Voilà.
C'est une erreur de ma part.
C'est une idée qui fait son chemin, en tous les cas.
Il ne fallait pas le dire.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-C'est une mouette pour demain matin ?
Françoise de Roffignac, vice-présidente en charge de la politique de l'eau, de l'environnement, de la mer et du littoral.
-Et donc, j'aimerais qu'on se pose la question à l'envers parce qu'on a posé la question du développement rural... du développement durable, c'est un lapsus là aussi, tout à l'heure.
La concentration, l'urbanisation, le béton, le goudron, venez voir dans nos campagnes, on n'a pas vraiment ces problèmes-là non plus.
Donc, quand il y a des DMTO qui sont utilisés pour refaire de la voirie dans les petites communes, on est ravis de pouvoir rouler sur des routes qui sont à peu près aussi plates que celles que vous avez dans le secteur.
Pardon ?
Un conseiller départemental.
-Plates, je ne sais pas.
Légèrement bombées.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Déroulez, s'il vous plaît, Mme de Roffignac.
Françoise de Roffignac, vice-présidente en charge de la politique de l'eau, de l'environnement, de la mer et du littoral.

-C'est une interpellation parce qu'en fait, on peut être mécontent de ce qu'il se passe, je n'occulte pas du tout le problème des étudiants qui ont des difficultés pour se loger, de tous les salariés qui ne peuvent pas venir travailler à La Rochelle parce qu'il y a 2 500 emplois mais qu'ils ne peuvent pas se loger et qu'ils ne vont pas faire 50 km matin et soir, même si certains le font pour aller travailler.
Mais à un moment, je pense qu'il faut aussi que collectivement, on ait l'intelligence de se poser les questions de ce qu'on souhaite, de ce qu'on ne souhaite pas, et de comment on peut le mettre en œuvre.
Parce que c'est très gentil de vouloir les petits oiseaux et les plantes vertes à la campagne chez les autres, des éoliennes chez les autres, l'eau prise chez les autres, mais à un moment, il faut se poser la question de savoir pourquoi chez nous on n'est pas capables d'allier tout ça correctement.
Hier, j'étais à Surgères avec le laboratoire CyclaB où j'ai trouvé des idées très intéressantes, mises en œuvre en plus de façon très intéressante.
Mais si on demandait à nos grands-parents comment ils faisaient il y a 50 ans, je pense qu'ils rigoleraient bien parce que tout ce qui est proposé, c'est une réappropriation de ce qui se faisait quand on était petits.
Voilà, c'était un flot de réflexions du jour par rapport à une proposition qui a été faite l'autre jour à l'Agence de l'eau de dire : "On va peut-être demander aux gens de la campagne de remettre des toilettes sèches parce que chez eux, c'est facile."
Je ne suis pas sûre que si on proposait ça aussi en ville pour commencer, la réflexion serait aussi aisée.
Mais voilà, c'était un flot de réflexions que je voulais partager parce que vu de l'extérieur et n'étant pas du nord, dans ces problématiques-là, je trouve ça assez étonnant et détonnant parfois.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Rapidement parce que nous avons une commission permanente à suivre, M. Pacaud et pour finir Patrice Libelli.
Lionel Pacaud, conseiller départemental.
-Oui, Mme la présidente.
J'avais lancé un sujet, on a failli voter ça très rapidement, et finalement, ça suscite l'intérêt.
Juste quand même, je ne voudrais pas qu'on reste sur l'image de l'île de Ré, l'île d'Oléron et La Rochelle en difficulté.
Je pense que ça va bien au-delà et c'est aussi là le phénomène nouveau, c'est bien plus dur sur certains territoires.
Mais si j'ai évoqué ce sujet, c'est qu'autour du pays rochefortais, par exemple, nous aussi, on n'a plus beaucoup de maisons à vendre, pour ne pas dire pas beaucoup.
Et il y a de nombreux territoires autour de la table qui l'évoquent.
Donc, je voudrais juste que la presse ne retienne pas l'île de Ré, l'île d'Oléron et La Rochelle un peu en image d'Épinal.
C'est effectivement une bonne partie du département qui commence à connaître ces difficultés pour loger, je le rappelle, notamment nos salariés modestes et nos jeunes.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Merci, on a évoqué la CARO, 25 communes, pas forcément que littorales.
M. Patrice Libelli, pour terminer.
Patrice Libelli, conseiller départemental.
-Juste pour aller dans le même sens que tout ce qu'on entend, là.
Nous, à Vaux-sur-Mer, à côté de Royan, on a les mêmes problèmes de terrains rares, très chers, on arrive à 500 euros du mètre carré.
On vend des appartements maintenant à 10 000 euros le mètre carré, c'est-à-dire à peu près les mêmes prix qu'à Paris.

Ce qui me gêne un petit peu dans tout ça, c'est que les lois s'empilent et se contredisent.
C'est pour ça qu'on aura du mal à avancer.
Pourquoi je dis ça ?
Par exemple, la loi SRU, Solidarité et renouvellement urbain, avait une excellente ambition, c'est-à-dire permettre aux jeunes de s'installer sur place, les jeunes de la commune, puisque nous, on a mis en chantier 700 appartements à Vaux-sur-Mer, d'ailleurs on n'est plus pénalisés depuis l'année dernière.
Le problème, c'est que ce ne sont pas des Vauxois qui s'installent à 90 %, ce sont des gens qui viennent de Poitiers, Paris et ailleurs, et nos jeunes sont toujours à attendre des appartements.
Donc, quand on fait des lois, on devrait essayer...
Alors, bon, je ne veux pas critiquer...
Mais autrement, la dernière en date, j'ai lu ce document dans "Sud Ouest", la loi Rist plafonne les rémunérations des médecins intérimaires dans le public.
J'entends ça, je me dis : "Ils vont aller dans les cliniques privées".
Effectivement, maintenant, il y a des hôpitaux en grève parce qu'on n'a plus de médecins intérimaires ou on ferme des urgences.
Comment on peut inventer une loi pareille ?
Si on veut plafonner les rémunérations des médecins intérimaires, c'est dans l'hôpital et pas dans le public.
Sinon, ça ne va pas résoudre le problème, il n'y aura plus personne dans le public.
Je donne deux, trois exemples, mais nous, dans les mairies, on voit arriver...
L'autre jour, j'ai reçu un compte-rendu du SRADDET, zéro artificialisation, et la veille, loi SRU, il faut que vous fassiez des logements.
Je veux dire, tout se mélange.
Effectivement, il serait temps qu'on ait une vraie orientation parce que j'ai l'impression que ça devient compliqué.
Zéro artificialisation, logements sociaux, on ne construit pas, on construit ?
Nous, on a des problèmes, on n'a presque plus de terrains libres à Vaux-sur-Mer et on a par contre 300 Vauxois qui attendent un appartement, donc voilà.
C'est compliqué, pour moi...
Harmonisons déjà les orientations, je pense que ça ne serait pas mal.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Équation difficile à résoudre, effectivement.
Merci d'avoir nourri ces débats.
Je vous propose de prendre acte de ce débat d'orientation budgétaire.
Je ne vois pas d'opposition ni d'abstention.
Je vous remercie.
Je vous propose une petite, courte, pause de 5 minutes et nous nous retrouvons en configuration commission permanente.